

Produits aquatiques, CANADA-UNION EUROPÉENNE, SUS AUX FRONTIÈRES !

L'accord de principe d'un libre-échange entre le Canada et l'Union européenne prévoit la suppression des droits de douanes sur les produits aquatiques. Bingo pour le homard canadien et les noix de Saint-Jacques.



L'accord pourrait favoriser les exportations de homards vivants au départ du Canada (crédit photo : B.V.)

Le Canada et l'Union européenne ont conclu un accord économique et commercial global (AECG) qui prévoit la suppression ou la réduction des droits de douanes entre les deux zones. Cet accord de principe serait effectif en 2015 ou 2016. Le calendrier n'a pas encore été arrêté mais il concerne l'ensemble des poissons, coquillages et crustacés importés par l'Union. En valeur, les importations communautaires de produits aquatiques canadiens avoisinent 284 millions d'euros ces dernières années.

Dès l'entrée en vigueur de l'AECG, la quasi-totalité des droits de douanes seront supprimés sur ces produits. L'ensemble des lignes tarifaires seront exemptes de droits dans les sept années suivant l'application de l'accord. Parmi les droits supprimés figurent ceux sur les crevettes cuites et décortiquées (20 %), sur le homard vivant (8 %), sur le homard congelé entier (6 %) ou en queues (16 %) et sur les pétoncles congelés (8 %). Autant de produits stratégiques pour les provinces maritimes qui vivent de la pêche comme Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et la Colombie-Britannique.

Bon pour les pêcheurs canadiens

L'accord de libre-échange devrait favoriser la compétitivité du Canada vis-à-vis des États-Unis. En particulier au niveau de la logistique aérienne qui passe par Boston. L'avantage comparatif créé par l'accord pourrait favoriser l'exportation par avion du homard vivant canadien et des noix de Saint-Jacques réfrigérées vers l'Europe. Le Canada pourrait également tirer profit de la suppression des droits de douanes sur les produits élaborés tels que le saumon fumé (13 %), la chair de homard ou les œufs de lompe (20 %).

La France qui importe entre 5 000 et 7 000 tonnes de produits aquatiques canadiens, privilégie le homard et les noix de Saint-Jacques. Toutes présentations confondues (frais, surgelé...), ces deux produits pèsent 75 % des importations françaises, en valeur, sur un montant total de 54,19 millions d'euros. En volume, la France a importé l'an dernier 1 037 tonnes de noix de Saint-Jacques et 1 100 tonnes de homard entier dont 500 tonnes en vivant, auxquelles s'ajoutent 360 tonnes de queues. À l'inverse, les Français exportent très peu de produits de la mer au Canada mais beaucoup de produits agroalimentaires. « *Trois fois plus que ce qu'exporte l'industrie agroalimentaire canadienne en France* » signale pour conclure Yannick Deheilly, attaché commercial à l'ambassade du Canada à Paris.

Source : <http://www.pdm-seafoodmag.com> (05/11/2013)